

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Informationen zu REACH

Règlement européen pour l'enregistrement, évaluation, admission et limitation des substances chimiques (règlement CE no. 1907/2006)

Ce règlement pour substances chimiques REACH instruit les fabricants, importateurs, utilisateurs et commerçants comment et pourquoi des substances chimiques sont à examiner, évaluer, déclarer et enregistrer. L'autorité européenne pour substances chimiques (ECHA – European Chemicals Agency) a publié une liste avec des substances particulièrement dangereuses soumise à une actualisation permanente.

Le règlement REACH touche avant tout des fabricants des matières premières et des commerçants des substances chimiques. La société SAB Bröckskes GmbH & Co. KG est comme fabricant des câbles et des sondes thermoélectriques excepté d'un enregistrement selon REACH.

près des dialogues intensifs avec nos fournisseurs des matières premières, nous pouvons affirmer selon nos meilleures connaissances que nos produits ne contiennent pas des substances chimiques qui sont listées comme substances dangereuses (Substances of Very High Concern) avec une concentration de plus de 0,1% dans la liste ECHA continuellement actualisée par la CE.

De plus nous disposons des fiches de données de sécurité pour toutes matières premières et substances auxiliaires qui sont traités dans notre production. Ces fiches de sécurité sont régulièrement actualisées et contrôlées en ce qui concerne l'observation du règlement REACH.

En cas qu'une substance dangereuse est identifiée, nous allons directement prendre des mesures pour remplacer le matériel.



Information sur RoHS

Absence de substances dangereuses selon la directive RoHS 2011/65/EU ainsi que la GefStoffV appendice IV numéro 24 sur demande.